Image not found or type unknown

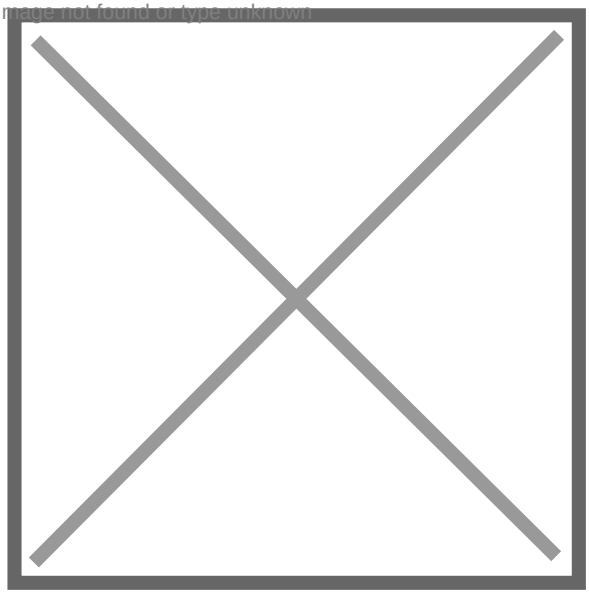

Problème nuisance avec bailleur hlm

Par **falk**, le **14/07/2009** à **11:44**

Bonjours, je suis locataire hlm, et mon bailleur nous apporte beaucoup de soucis (celui-ci nous réclame 30000 euro de régularisation de charges 2008 sans nous en donnée les raison - pour une quinzaine de locataires).
Je suis invalide et mon bailleur HLM fais construire depuis le deuxième trimestre 2008 des nouveaux bâtiments locatif sur nos place de parking, je voulais savoir si je pouvais lui demander une indemnisation du fais que les travaux de construction dure depuis plus de 40 jours (car je rappelle que depuis le 2ème trimestre 2008 à aujourd'hui, les travaux ne sont pas terminé), et depuis tout ce temps, cela me nuis pleinement car je ne peux (du a ma maladie) me reposé chez moi, sachant qu'en plus, les travaux se déroule a 1 mètre de mes fenêtres.
J'ai tenté avec d'autre locataire d'avoir un dialogue avec eux, ainsi que monsieur le maire, mais tous cela reste vain. En vous remerciant de m'apporter une réponse.
Cordialement

Par **Marion2**, le **14/07/2009** à **17:28**

Bonjour,

Etes-vous sûr du chiffre de 30000€ de régularisation de charges pour 2008 ???

Cordialement.

Par **falk**, le **14/07/2009** à **17:40**

Malheureusement oui, 30000 euro a partagé a une quinzaine de locataire pour la régularisation 2008, sans compté en plus de cela, l'augmentation de 50 euro de charges suplémentaire.

Par **Marion2**, le **14/07/2009** à **17:43**

RE,

Avez-vous reçu un justificatif concernant cette régularisation de charges ?

Par **falk**, le **14/07/2009** à **17:52**

non, je leur ais demander a trois reprise par recommander, ils ne fond les sourd, j'ai rendez-vous début Aout avec un avocat a ce sujet, puis bien d'autre les concernant. Alors du coup, vu que se sont des escrot, je, moi j'aimerais savoir si je peux demander une indémnisation ou baisse de mon loyer pour les nouveaux logement qu'ils construise a l'emplacement de nos parking, sachant que c'est travaux et construction dure depuis le deuxième trimestre 2008 a un mètre de mes fenètre, de plus je suis invalide, et devrais pouvoir etre au repos chez moi quand je ne suis pas a l'hopitale. Je sais que leur construction et travaux a bien depuis dépasser le therme de 40 jours. Je ne suis plus tranquille chez moi depuis un ans, et sa me fatigue,

Par **Marion2**, le **14/07/2009** à **19:23**

RE,

Ne mélangez pas tout.

Pour l'instant, il vous faut le justificatif de cette régularisation de charges.

Vous pouvez également contacter l'ADIL (gratuit). Votre Mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez.

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés